



PROTOCOLE COVID-19

Circulaire : Thermes

Date :9/07/2020






Protocole sanitaire des Thermes de Capvern-les-Bains

Les thermes de Capvern-les-Bains sont **autorisés à ré ouvrir pour cette nouvelle saison 2020**. Toutes nos équipes se réjouissent déjà à l'idée de vous accueillir très bientôt !

Depuis plusieurs semaines, nous travaillons en **étroite relation avec la Direction générale de la santé (DGS), les ARS, le Cneth et l'académie de médecine**, pour organiser votre cure thermale dans **des conditions de sécurité sanitaire optimales, tout en préservant les bienfaits des soins thermaux.**

Les thermes de Capvern-les-Bains ont une solide culture de la prévention des risques sanitaires, fondée sur l'obligation qui leur est faite de garantir l'absence de germes dans les soins thermaux. Les personnels y sont sensibilisés et formés depuis des années. Le risque lié au coronavirus est d'une autre nature et a nécessité la mise en œuvre de procédures et de moyens spéciaux. C'est pourquoi afin de garantir la sécurité de nos curistes et de nos personnels, vous trouverez ci-joint un protocole au sein de l'Etablissement des Thermes-de-Capvern, ce protocole peut à tout moment être complété, enrichit selon les préconisations de la direction générale de la santé(DGS), des ARS et du Cneth.

Pour nos curistes :
















-  Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans les couloirs de circulations des thermes pour tous les curistes dès l'entrée et pendant toute la durée de la cure, à l'exception de certains soins : soins individuels en cabine et soins en bassin tel que la mobilisation en piscine.
-  **Les curistes devront se munir de leurs propres masques** (nous recommandons de vous munir de 3 ou 4 masques, afin de pouvoir les laver entre chaque usage, sans avoir à laver le même masque chaque jour).
Des masques tissus (catégorie 1, lavables 50 fois) seront proposés à la vente, à prix coûtant, pour les curistes ayant oublié leur masque.
-  Des distributeurs de solution hydro alcoolique sont disposés dès l'entrée des thermes et à l'entrée de chaque secteur de soins. La désinfection des mains, avant l'entrée en soins, est obligatoire, et fortement recommandée entre chaque soin.
-  Les distances de sécurité - 1 mètre minimum entre chaque curiste - devront être respectées, notamment dans les files d'attente.
-  L'entrée dans l'établissement ne pourra s'effectuer que 15 minutes avant le début des soins afin de respecter les mesures de distanciation sociales. Le planning sera à présenter à la personne qui distribue le linge.

Version : 1

PROTOCOLE COVID-19

Circulaire : Thermes

Date :9/07/2020


-  Des pédiluves seront installés pour la désinfection des chaussettes et claquettes de cure
-  La capacité d'accueil de la piscine collective a été revue pour respecter les normes du Référentiel Sanitaires. La chloration des piscines fait l'objet d'un contrôle rigoureux et continu.
-  Au vestiaire, le volume des effets personnels acceptés est limité au strict nécessaire, les valets seront isolés par des cloisons, les uns des autres.
-  Les curistes remettront les valets directement à la personne chargée des vestiaires sans les poser au sol, tout en respectant les distanciations physiques (marquage au sol)
-  Les sèche cheveux seront interdits
-  Les accompagnants ne seront pas autorisés à rentrer dans l'établissement, sauf pour les cas particuliers, sous condition de respecter les mesures barrière et le même protocole que pour les curistes.
-  Les personnes en fauteuil devront utiliser le fauteuil mis à disposition par l'établissement.
-  La carte de cure est conservée par le curiste, les effets personnels sont réduits au strict minimum (lunettes, maillot de bain, bonnet de bain, aucuns autres effets personnels ne seront acceptés)
-  Un sac de cure sera remis chaque jour au curiste qui devra le déposer en fin de soins dans un bac prévu à cet effet.
-  Un protocole indépendant sera produit dans le cadre du maintien des cours de sport, entrées et sorties par le coté de l'établissement, désinfection systématique des tapis et matériels, idem pour la diététique et les ateliers cuisine
-  Les peignoirs et serviettes seront distribués par un agent thermal à l'entrée des thermes avec le sac de cure.
-  Un affichage pédagogique est mis en place dans l'ensemble de l'établissement. Un plan de zonage de l'établissement identifie les zones de port des EPI (Equipement de Protection individuelle), ainsi que la circulation et les obligations.
-  Une infirmière est présente pendant toute la durée des soins, comme l'exige le protocole habituel
-  15 jours avant son arrivée, chaque curiste est interrogé sur son état de santé. Un examen est également réalisé par le Médecin Thermal, avant le démarrage de la cure. En cas de suspicion d'une infection au coronavirus, le curiste est orienté vers un dépistage PCR. L'admission en cure est autorisée une fois le risque écarté.
-  La navette thermique fonctionnera sur le référentiel des transports en commun, les personnes devront être masqués. Un nettoyage désinfectant du véhicule sera effectué au moins une fois par jour, l'affichage à bord des mesures barrières nationales. Une solution hydro alcoolique sera disponible à l'entrée de la navette.

Version : 1








PROTOCOLE COVID-19

Circulaire : Thermes

Date :9/07/2020

 La prise d'eau se déroulera avec des mesures de distanciation d'un mètre, l'entrée et la sortie de la buvette se fera selon un sens de circulation unique de marche en avant, les protocoles seront affichés, un marquage au sol indiquera le sens de circulation, la fontaine sera protégée et désinfectée à heures régulières, un distributeur de solution hydro alcoolique sera disposé à l'entrée de la buvette.

Pour les thermes :

-  Les équipes thermales ont reçu, en amont de l'ouverture de notre établissement, une formation dédiée aux gestes barrière, à l'hygiène et au respect de ces mesures pour la bonne santé de tous.
-  Le personnel est équipé de masques ou de visières, conformes aux recommandations des autorités de santé. Les postes d'accueil, vestiaires seront protégés également.
-  Nos protocoles de désinfection déjà draconiens sont renforcés. Une attention toute particulière est prêtée au nettoyage des points de contact telles les poignées de porte, les mains-courantes...
-  Le traitement de l'air dans les espaces de soins est optimisé, selon le référentiel sanitaire en vigueur, pour éviter tout risque de transmission. Ainsi, en fonction de chaque installation, l'air des thermes est entièrement renouvelé.
-  Une cellule de vigilance a été mise en place au niveau de votre station. Par son biais, tous les acteurs locaux sont informés des recommandations. Si un cas de COVID-19 suspecté ou avéré devait survenir, un protocole permettra sa prise en charge rapide.
-  L'application stricte du protocole des ARS sur les mesures d'ouverture de l'Etablissement :
 - Purge complète des réseaux d'eau thermale et des réservoirs
 - Nettoyage, détartrage désinfection sur la totalité des réseaux d'eau thermale, y compris sur les dispositifs annexes et sur les accessoires terminaux
 - Au niveau des postes de soin, purge, nettoyage et désinfection des appareillages
-  Application du référentiel sanitaire émis par le Cneth.

Version : 1